

Contrat de redistribution des indemnités du Régime d'indemnisation des maladies avicoles
du Québec (RIMAQ)
et du Régime d'indemnisation des producteurs d'oeufs d'incubation du Québec (RIPOIQ)

I. Champs d'application

Le présent contrat vise les parties suivantes :

Entreprise
Nom et fonction du signataire
Adresse

Ci-après appelé « le ou la propriétaire des oiseaux », qui fait élever des oiseaux reproducteurs pour son compte;

et

Entreprise
Nom et fonction du signataire
Adresse

Ci-après appelé « l'éleveur ou l'éleveuse à forfait », qui élève des oiseaux reproducteurs pour le compte d'autrui;

Le présent contrat est applicable pour le troupeau d'oiseaux reproducteurs¹ (pondeuses) suivant :

Code du poulailler d'élevage
Nombre de femelles livrées à un jour d'âge
Nombre de mâles livrés à un jour d'âge
Date de livraison des poussins

¹ La présente entente demeurera en vigueur pour le troupeau d'oiseaux reproducteurs visé initialement, même si des modifications aux calendriers de placement sont signalées aux POIQ.

II. Contexte

Le RIPOIQ et le RIMAQ protègent les membres des POIQ des pertes financières découlant de la présence confirmée de *Salmonella Enteritidis* (S. Enteritidis), de *Mycoplasma synoviae* (MS), de la laryngotrachéite infectieuse (LTI), de *Mycoplasma gallisepticum* (MG) ou d'une maladie à déclaration obligatoire (MADO) dans leur troupeau.

Puisque ce sont les propriétaires des oiseaux reproducteurs qui souscrivent au RIPOIQ et au RIMAQ, les indemnités sont versées auxdits propriétaires des oiseaux à la suite de la confirmation d'un cas positif. Lorsqu'un dépeuplement du troupeau est requis, le ou la propriétaire des oiseaux a la responsabilité de transmettre la part des compensations associées aux activités qu'il n'a pas menées, par exemple un élevage à forfait, aux membres des POIQ qui ont engagé les frais associés à ces activités. La répartition des compensations entre les activités d'élevage et de ponte est définie dans les grilles de compensation du RIMAQ et du RIPOIQ. Celle entre la partie propriétaire des oiseaux lors de l'élevage et l'éleveur ou l'éleveuse à forfait doit, quant à elle, être définie par l'entremise de ce contrat. L'objectif du présent contrat est ainsi d'établir les paramètres de distribution des indemnités entre les parties impliquées et d'assurer l'engagement des parties envers la répartition équitable des indemnités.

Le présent contrat doit être rempli et signé pour chaque lot par la partie propriétaire des oiseaux lors de l'élevage et l'éleveur ou l'éleveuse à forfait. Le contrat doit être envoyé aux POIQ par l'éleveur ou l'éleveuse à forfait au plus tard le 1^{er} mai de chaque année pour la période subséquente des 12 mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 juin.

III. Obligations générales des parties

1. Advenant un cas positif confirmé de maladie couverte par le RIPOIQ ou le RIMAQ, la partie responsable du troupeau au moment du diagnostic s'engage à informer les autres parties de la situation dans les plus brefs délais.
 2. Advenant un cas positif confirmé de maladie couverte par le RIPOIQ ou le RIMAQ, le ou la propriétaire des oiseaux s'engage à remettre, au maximum 10 jours après avoir été indemnisé, les indemnités dues à l'éleveur ou l'éleveuse à forfait conformément au contrat en vigueur.
-

IV. Compensation de l'éleveur ou l'éleveuse à forfait

1. Advenant un cas positif confirmé de maladie couverte par le RIPOIQ ou le RIMAQ découlant des tests effectués avant le transfert, le ou la propriétaire des oiseaux s'engage à remettre à l'éleveur ou l'éleveuse à forfait la différence entre le montant total précédemment déterminé pour la livraison du lot au pondoir à l'âge du transfert, soit _____ \$ par pondeuse livrée au pondoir, et les paiements effectués en cours d'élevage, et ce, peu importe l'âge des oiseaux lors de la confirmation du cas de maladie.

Signataires

En signant, les parties s'engagent à respecter les modalités décrites dans ce document.

À _____ À _____

Le _____ Le _____

Par _____ Par _____
Lettres moulées Lettres moulées

Signature du ou de la propriétaire

Signature du ou de la propriétaire